

# ASSEMBLEE NATIONALE

28 janvier 2005

---

CRÉATION DU REGISTRE INTERNATIONAL FRANCAIS - (n° 1287)

## AMENDEMENT

N° 281

présenté par  
MM. LIBERTI, Daniel PAUL  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 9**

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de faire obstacle à l'implantation des sociétés de manning en France et subséquemment à la légalisation de la location de main d'œuvre.